

DOCUMENTATION

Ces informations proviennent :
du recueil des mémoires locales,
de la bibliographie,
des Archives départementales,
de l'observation du bâti.



En savoir plus

Cet édifice contient des objets mobiliers, retrouvez les études sur :

inventaire.patrimoines.laregion.fr

D'autres Focus sont disponibles :

petr-garriguescostieres.org

GLOSSAIRE

Arc outrepassé : arc ressemblant à l'arc en plein-cintre mais dépassant son diamètre.

Consistoire : conseil de ministres et de fidèles protestants ou israélites chargés des intérêts généraux des communautés religieuses.

Souscription : engagement financier, matériel ou en journée de travail pris par un groupe de personne pour soutenir un projet de construction.



Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes réalise un inventaire du patrimoine afin de mieux connaître l'histoire et les richesses des 44 communes qui le composent. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Inventaire Régional Occitanie et se décline en 3 actions :

- coordonner un **recensement participatif** du patrimoine avec la contribution des acteurs du territoire,
- réaliser des **études** plus approfondies sur certains édifices afin d'enrichir la connaissance,
- faire connaître le patrimoine par divers moyens de **valorisation**.

Ne pas jeter sur la voie publique Contenu : © PETR GCN



CONTACTS

PETR Garrigues et Costières de Nîmes

1, rue du Colisée
30900 Nîmes
04.66.02.54.12



@PETR garrigues
costieres nimes

Mairie de Générac

Place Franck
Chesneau
30510 Générac
04.49.29.59.30



Lien vers la carte du patrimoine du PETR



Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'engage pour le patrimoine aux côtés de l'Inventaire Occitanie.



GÉNÉRAC



14 avenue de
la Camargue

FOCUS
PATRIMOINE RELIGIEUX

LE TEMPLE



Le calvinisme s'installe à Générac durant les guerres de Religion (1562 à 1598). Ces conflits entraînent l'élévation d'un temple sur les ruines de l'église primitive de Générac.

Un second temple est érigé au début du 19^e siècle mais celui-ci rencontre des problèmes de stabilité. Le consistoire* de Vauvert s'oriente alors vers la construction du lieu de culte actuel entre 1863 et 1877.

LE SECOND TEMPLE

Le second temple est érigé au chemin de Beauvoisin, le 20 février 1823 par l'entrepreneur Nolhac. Ce projet est autorisé par le préfet et le consistoire un an auparavant et a en premier lieu été examiné par l'architecte départemental.

Par équité avec les catholiques, le conseil municipal ne participe pas aux frais de construction mais le ministère de l'Instruction publique et des cultes accorde un secours.

En 1847, un mur de clôture est érigé pour protéger l'édifice du public.

Dès le milieu du 19^e siècle, la toiture menace de s'effondrer. Le consistoire de Vauvert s'interroge alors sur la construction d'un nouveau lieu de culte en dépit de l'avis exprimé par le préfet.



UN NOUVEAU LIEU DE CULTE

Le temple actuel est élevé selon les plans de l'architecte nîmois J. Héraud.

Le montant des travaux s'élève à 44 655 francs et est réparti entre des souscriptions volontaires*, une subvention provenant du conseil municipal et un secours de 8 000 francs accordé par le ministère.

L'acquisition du terrain par le conseil presbytéral date du 26 février 1863 devant le notaire Henri Aurillon de Saint-Gilles. Le chantier est ensuite confié à l'entrepreneur Auguste Marel.



Photographie du temple de Générac en 1981.
D. Darde © Inventaire général Région Occitanie.

L'ARCHITECTURE

Le temple de Générac se situe à l'est du centre ancien. La parcelle rectangulaire est bordée par l'avenue de la Camargue à l'est.

Le portail flanqué de colonnettes jumelées soutenant un fronton semi-circulaire prend place au centre de la façade.

L'édifice est composé d'un volume intérieur de plan allongé s'organisant autour d'une nef unique.

Des piliers composés aux chapiteaux géométriques soutiennent les arcs outrepassés* présents sur les côtés de la nef.



À l'origine, des tribunes sont présentes avant la création d'un plafond à solives apparentes.

Ces tribunes étaient accessibles par un escalier-en-vis. Une tenture portant l'inscription « Dieu est amour mon âme bénis l'éternel et n'oublie aucun de ses bienfaits », était visible depuis la nef avant la clôture des tribunes.

La charpente apparente aménagée en 2020 vient remplacer l'ancienne voûte en plâtre sur lattis de bois.



Le saviez-vous ?

Le temple demeure sans clocher jusqu'en 1877, date de sa réalisation par le maître-maçon Victor Dubois pour 485 francs.